

ENGAGEMENTS TYPES RELATIFS AU RENFORCEMENT DE LA LEGISLATION RELATIVE AUX CATASTROPHES

Proposés par la Fédération Internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Les éléments types suivants sont proposés à la XXXIe Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en vue d'engagements conjoints de la part des gouvernements et des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur les composantes des lois relatives aux catastrophes. Il ne s'agit bien sûr que de suggestions, et les gouvernements et les Sociétés nationales sont libres de développer leurs propres engagements relatifs à ces sujets (y compris des engagements individuels, s'ils le préfèrent).

Comme le précisent les "Lignes directrices pour souscrire des engagements" adoptés par la Commission permanente le 22 mars 2011, ces engagements doivent:

- *Se rapporter aux objectifs et aux questions abordées par la Conférence*
- *Promouvoir de préférence des partenariats entre les participants impliquant des actions conjointes et des objectifs partagés*
- *Etre orientés sur l'action, être mesurables et être assortis d'un calendrier (objectifs à atteindre dans la période 2012-2015)*
- *Etre raisonnablement concis (pas plus de 10 lignes).*

ENGAGEMENT CONJOINT SUR LA LEGISLATION RELATIVE AUX CATASTROPHES – GENERALITES

Le gouvernement et la Société nationale de la Croix-Rouge /du Croissant-Rouge de _____ s'engagent à s'entretenir régulièrement, entre la XXXIe Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et la XXXIe Conférence, sur les questions liées à la législation relative aux catastrophes. Par le biais de ces consultations, la Société nationale de la Croix-Rouge /du Croissant-Rouge de _____ s'engage à fournir au gouvernement tout le profit de son expérience et de ses conseils nécessaires afin de soutenir les efforts du gouvernement en vue d'améliorer et de renforcer ses cadres juridiques et directifs.

ENGAGEMENTS CONJOINTS SUR LA LEGISLATION RELATIVE AUX CATASTROPHES – THEMES SPECIFIQUES

1. Préparation juridique à l'assistance internationale en cas de catastrophe

Le gouvernement et la Société nationale de la Croix-Rouge / du Croissant-Rouge de _____ s'engagent:

- A collaborer [sur les deux/quatre prochaines années] en vue [d'examiner/d'évaluer] la législation nationale, les procédures et les cadres institutionnels pour l'assistance internationale en cas de catastrophe à la lumière des Lignes directrices relatives à la facilitation et à la réglementation nationales des opérations internationales de

secours et d'assistance au relèvement initial en cas de catastrophe, afin de déterminer quels sont les éléments pouvant éventuellement être renforcés.

ou

- À collaborer [sur les deux/quatre prochaines années] à l'élaboration de [procédures/législations/réglementations] en vue de mieux faciliter et réguler l'assistance internationale en cas de catastrophe [faisant référence, le cas échéant, à la Loi-type pour la facilitation et la réglementation des opérations internationales de secours et d'assistance au relèvement initial en cas de catastrophe].

2. Renforcer la réduction des risques liés aux catastrophes par le biais de la législation

Le gouvernement et la Société nationale de la Croix-Rouge / du Croissant-Rouge de _____ s'engagent à collaborer [sur les deux/quatre prochaines années] pour [étudier/évaluer] l'efficacité de la législation existante à promouvoir les activités de réduction des risques liés aux catastrophes à l'échelon communautaire et à donner aux communautés les moyens de s'impliquer.

3. Aborder les obstacles réglementaires à la fourniture d'abris d'urgence et de logements transitoires

Le gouvernement et la Société nationale de la Croix-Rouge / du Croissant-Rouge de _____ s'engagent à collaborer [sur les deux/quatre prochaines années] pour [étudier/évaluer] les défis réglementaires potentiels susceptibles d'entraver des solutions rapides et équitables d'abris aux personnes déplacées par les catastrophes naturelles dans leur pays et pour promouvoir le dialogue portant sur des solutions pratiques.